

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0809_PV_RD436_SEPTMONCEL-LES-MOLUNES
Portant permission de voirie sur une Route Départementale
(fibre très haut débit - phase 1)

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** Les demandes en date du 25 mai 2022 et du 18 juillet 2022 par laquelle Monsieur Enzo LA POSTA et Madame Gaëlle SAVOURE, représentants la **Société RESONANCE**, domiciliée 872 Montée de Bel Air, 69480 POMMIERS sollicitent l'autorisation d'exécuter des travaux de déploiement du réseaux de fibre optique dans l'emprise de la Route Départementale n° 436, hors agglomération, 39310 SEPTMONCEL-LES MOLUNES ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9 , L47 et R20-45 à R20-54 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de SAINT-CLAUDE ;
- VU** l'état des lieux en date du 29 juin 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATION

La société RESONNANCE est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier, RD 436 - commune de SEPTMONCEL-LES MOLUNES, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Ces infrastructures comprennent :

- 525 ml d'artère souterraine en PEHD diamètre 33/40 et en PVC diamètre 42/45,
- 1 poteau hauteur 9 mètres,
- 3 chambres type L3C.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire a l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de Saint-Claude) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée longitudinale sera implantée sous chaussée sur la RD 436, du PR 30+0910 au PR 31+0435.

Le poteau sera implanté au PR 30+0910.

Mode opératoire

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Tranchée ouverte sous chaussée souple – réseau structurant ou primaire:

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement successif en G.N.T 0/80 sur une épaisseur de 57 cm, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 2 à 3 mois après la réfection provisoire comprenant :

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement sur 23 cm.
- G.B 2 sur 17 cm, (passage en 2 couches)
- B.B.S.G 0/10, non calcaire sur 6 cm.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- MICROTRANCHEE SOUS CHAUSSEE

- Microtranchée exécutée à la trancheuse.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Remblaiement en béton autocompactant coloré rouge dosé à 300 kg.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Réfection définitive en enrobé (épaisseur identique à celle de la chaussée existante avec un minimum de 6cm).

- IMPLANTATION DE POTEAUX

Hors agglomération :

Les supports seront implantés à une distance minimum de 4 mètres (zone de sécurité) du bord de chaussée, ou à défaut sur la limite du domaine public. Dans tous les cas, et pour des raisons de sécurité, l'implantation ne pourra s'opérer à moins de 2 mètres (zone de récupération) de la chaussée.

Le bénéficiaire prendra toutes dispositions utiles afin de ne pas endommager le domaine public départemental lors des travaux d'exécution. Toutes dégradations du domaine public seront réparées à l'identique, au frais du pétitionnaire.

L'implantation des supports aériens devra être conforme au dossier technique joint à la demande. Pour les surplombs de chaussées, la hauteur minimale de câbles (flèche d'été) ne pourra être inférieure à 5 mètres. Tous les abords du chantier seront remis en état., Tous les équipements annexes à la route (panneaux, clôtures, signalisation verticale) devront être réinstallés.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaire aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 436 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 90 jours à compter de la date de réception du présent arrêté . Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 9 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de SEPTMONCEL-LES-MOLUNES

pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Signature de l'arrêté



Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 039-223900010-20220818-ARR_2022_0809-AR

N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : LA POSTA Prénom : Enzo
 Dénomination : RESONANCE Représenté par :
 Adresse Numéro : 872 Extension : Nom de la voie : Montée de Bel Air
 Code postal 6 9 4 8 0 Localité : POMMIERS Pays : FRANCE
 Téléphone 0 4 8 1 1 5 0 0 4 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : e.laposta@resonance-firalp.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : CD 39 Aménagement Numérique Prénom : SABRI Aziz
 Adresse Numéro : 17 Extension : Nom de la voie : Rue Rouget de L'Isle
 Code postal 3 9 0 0 0 Localité : LONS LE SAUNIER Pays : FRANCE
 Téléphone 0 3 8 4 8 7 4 2 5 7 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : asabri@jura.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 436 Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal 3 9 3 1 0 Localité : SEPTMONCEL LES MOULUNES
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Saillie ou Surplomb <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Aménagement d'accès <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Ouvrages divers <input type="checkbox"/> ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres Pose de 5 chambres L3C

Date prévue de début d'application 1 3 0 6 2 0 2 2 Durée d'application (en jours calendaires) : 1 8 0

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie **Sous accotement ou trottoirs**

Tranchée longitudinale 7 8 1 mètres 6 mètres
 Tranchée transversale mètres mètres
 Fonçage mètres mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) : Pose de 5 chambres L3C

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 2 5 0 5 2 0 2 2

Nom : LA POSTA Prénom : Enzo Qualité : Chef de Projet

Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 039-223900010-20220818-ARR_2022_0809-AR

N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : SAVOURE Prénom : Gaelle
Dénomination : RESONANCE Représenté par :
Adresse Numéro : 872 Extension : Nom de la voie : Montée de Bel Air
Code postal 6 9 4 8 0 Localité : POMMIERS Pays : FRANCE
Téléphone 0 7 6 0 1 5 8 5 7 8 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : g.savoure@resonance-firalp.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : CD 39 Aménagement Numérique Prénom : SABRI Aziz
Adresse Numéro : 17 Extension : Nom de la voie : Rue Rouget de L'Isle
Code postal 3 9 0 0 0 Localité : LONS LE SAUNIER Pays : FRANCE
Téléphone 0 3 8 4 8 7 4 2 5 7 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : asabri@jura.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 436 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 31 + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Les Moulins RD 436
Code postal 3 9 3 1 0 Localité : SEPTMONCEL LES MOLUNES
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres Implantation de 1 poteau pour pose réseau fibre optique

Date prévue de début d'application 0 1 0 8 2 0 2 2 Durée d'application (en jours calendaires) : 1 8 0

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
 des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	_____ mètres	_____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres	_____ mètres
Fonçage	_____ mètres	_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) : Implantation de 1 poteau pour pose réseau fibre optique

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 1 8 0 7 2 0 2 2

Nom : SAVOURE Prénom : Gaëlle Qualité : Chargée d'Etudes Telecom



				SCU :	
				Lambert 93	
				Folio : 27/27	
A	CREATION	18/07/2022	L.C	E.L.P	Etat : EXE
Indice	Modification	Date	Etabli par :	Ventilé par :	Ech : 1/200



LEGENDE

SYMBOLES

- Réseau sout. Fibre Optique à créer
- Réseau sout. Fibre Optique existant
- Réseau aérien Fibre Optique à créer
- SRO SRO à créer
- Chambre à créer
- Chambre à créer SF
- Poteau à créer
- Chambre existante
- Potelet/Arceau
- Support EDF, éclairage, TL
- Regard, refoulement, branchement EU
- Réseau, poste incendie, bouche à clé AEP
- Arbre
- Bât
- Parcelle
- 12 N° de parcelle

LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

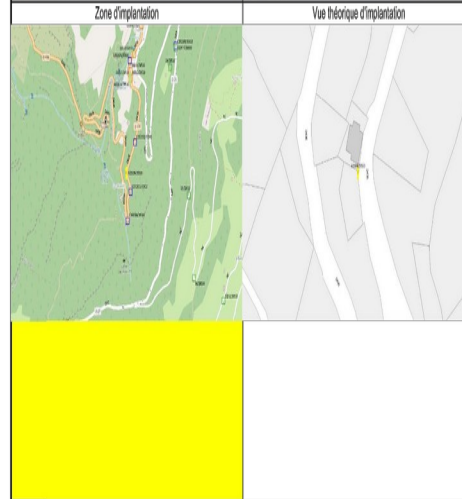
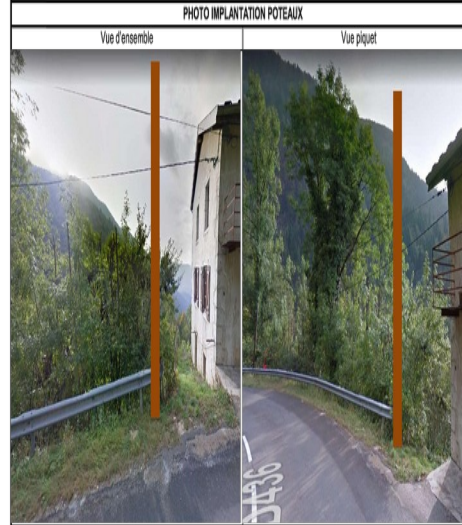
- Réseau JUR_SOUT existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.P. existant
- Réseau A.E.P. existant
- Réseau de Télécom. existant
- Réseau Télécom non mobilisable
- Réseau de Télécom. existant aérien
- Réseau de Télédistribution existant
- Réseau BTS existant
- Réseau BTA existant
- Réseau HTA existant
- Réseau d'éclairage public existant
- Réseau Gaz existant

L'implantation des réseaux de concessionnaires, n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif et donc transmise sous toutes réserves.

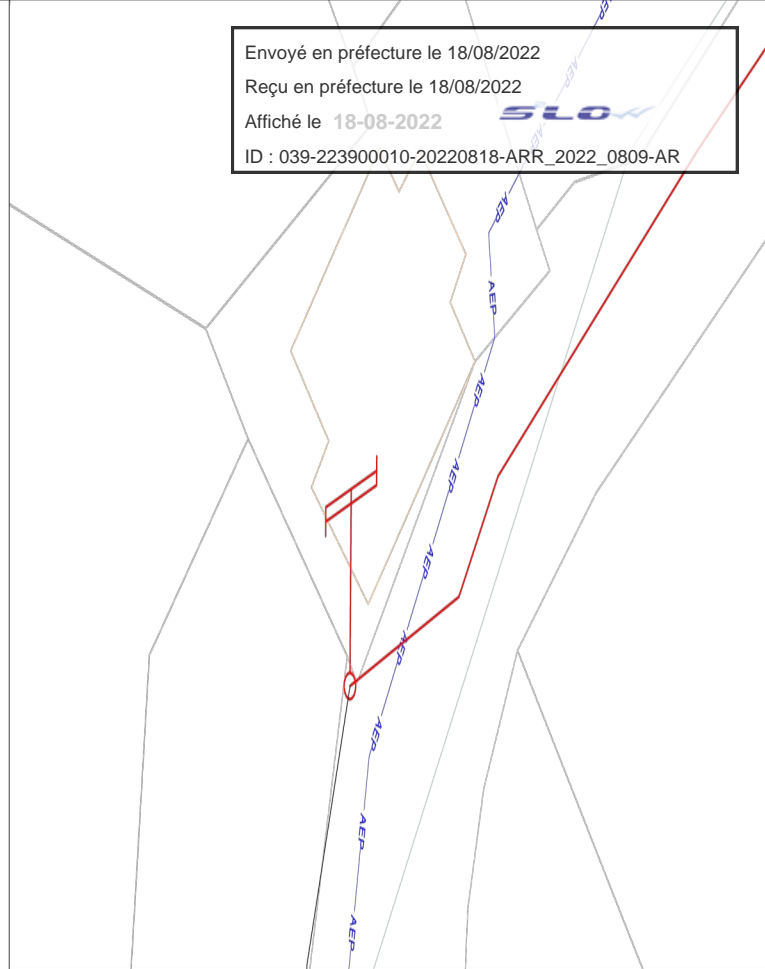
Concessionnaire	Numéro de DT
COMMUNE	EL Non Reporté
rendez vous obligatoire avec la commune pour la localisation du réseau ou de l'ouvrage	
SUEZ	DT non reçu à ce jour

P	Code INSEE
O	N. Point Technique
E	Symbole
I	Type
C	Remarques
N	Longueur de fourreaux (m)
E	Propriétaire
S	Fourreaux à créer
C	Type de Coupe
V	Gestion de voirie/Cat. si RD
L	Commune - Code INSEE

FICHE DESCRIPTIVE D'APPUI A REMPLACER			
N° appui	Code INSEE	Coordonnées X,Y	
Adresse			Type APPUI
Commentaires sur l'appui :			
FICHE DESCRIPTIVE D'APPUI A IMPLANTER			
N° appui	A15196	Code INSEE	39510
Adresse	Les Moulins RD436		Type APPUI
Coordonnées X,Y,Z	5.90672,46.35527		
BS9			
Référence DT/DICT	[Référence/Del.a/DT]		
Référence PMV	[Nom_Gesofonnaire]		
Commentaires sur l'appui :			



Envoyé en préfecture le 18/08/2022
 Reçu en préfecture le 18/08/2022
 Affiché le 18-08-2022
 ID : 039-223900010-20220818-ARR_2022_0809-AR



39510
S190-9ML
A15196/39510

Rocher
CD 39
IMPLANTATION
Les Moulins RD436
SEPTMONCEL - 39510

Pose du poteau		
au Minimum à 1 ml et à 2 ml Maximum du poteau existant		
Profondeur minimale d'implantation		
Hauteurs des poteaux	Cas général	En talus et extérieur de fossé(2)
8 m	1.5 m	1.65 m
9 m	1.6m	1.75 m
10 m	1.75 m	1.9 m



LEGENDE

SYMBLES

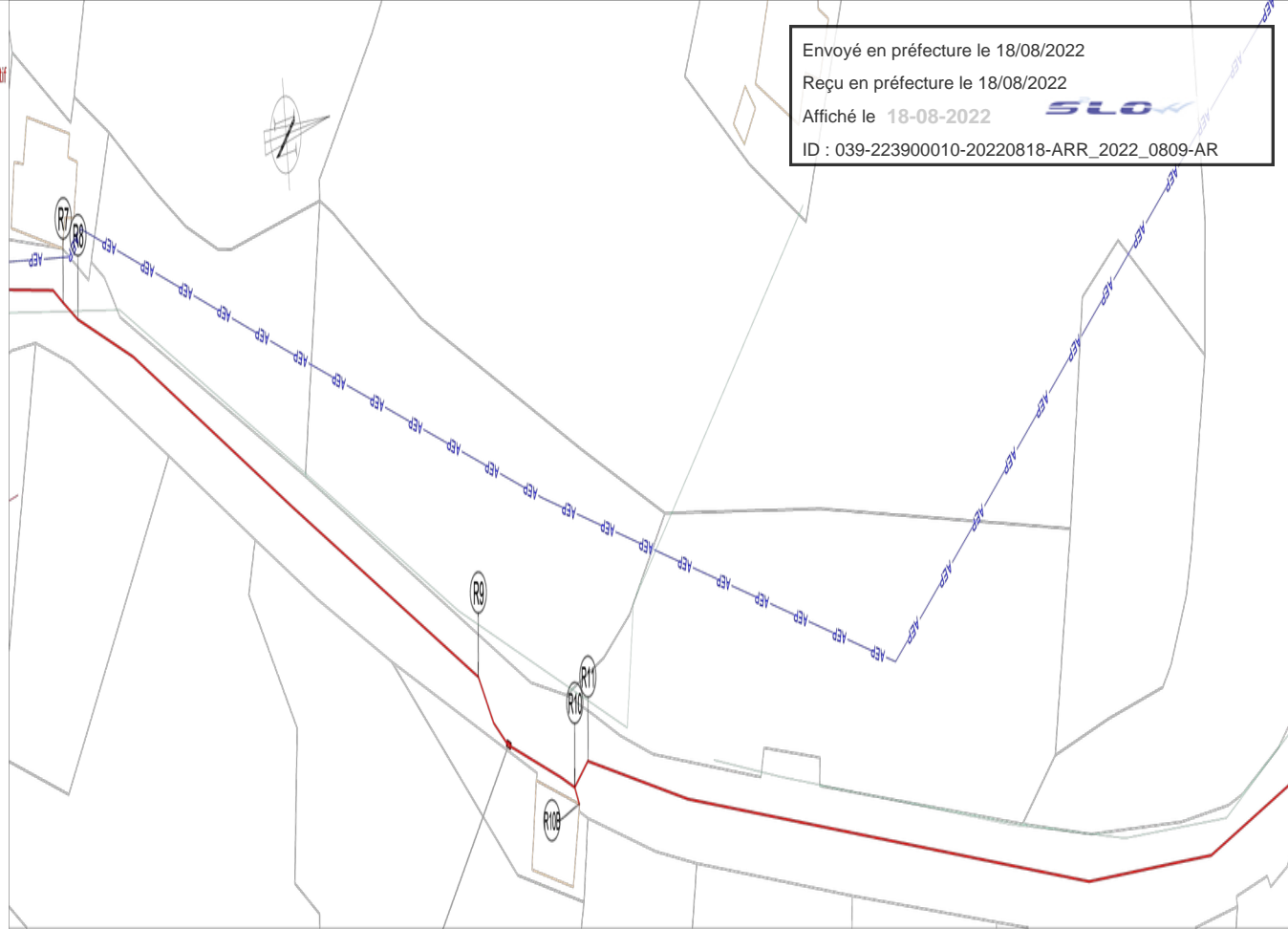
- Réseau sout. Fibre Optique à créer
- Réseau sout. Fibre Optique existant
- Réseau aérien Fibre Optique à créer
- SRO SRO à créer
- ☒ Chambre à créer
- ☒ Chambre à créer SF
- | Poteau à créer
- ☑ Chambre existante
- Potelet/Arceau
- ☐ Support EDF, éclairage, TL
- ☐ Regard,refoulement,branchement EU
- ☐ Réseau poste incendie,bouche à clé AEP
- Arbre
- ☐ Bâti
- ☐ Parcelle
- 12 N° de parcelle

LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

- Réseau JUR_SOUT existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.P. existant
- Réseau A.E.P. existant
- Réseau de Télécom. existant
- Réseau Télécom non mobilisable
- Réseau de Télécom. existant aérien
- Réseau de Télédistribution existant
- Réseau BTS existant
- Réseau BTA existant
- Réseau HTA existant
- Réseau d'éclairage public existant
- Réseau Gaz existant

L'implantation des réseaux de concessionnaires, n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif et donc transmise sous toutes réserves.

Concessionnaire	Numéro de DT
COMMUNE	EL Non Reporté
rendez vous obligatoire avec la commune pour la localisation du réseau ou de l'ouvrage	
SUEZ	DT non reçu à ce jour



Envoyé en préfecture le 18/08/2022
 Reçu en préfecture le 18/08/2022
 Affiché le 18-08-2022
 ID : 039-223900010-20220818-ARR_2022_0809-AR

P T	Code INSEE
O E	N. Point Technique
N H	Symbole
T	Type
G	Remarques
E	Longueur de fourreaux (m)
N	Propriétaire
I	Fourreaux à créer
E	Type de Coupe
C	Gestion de voirie/Cat. si RD
V	Commune - Code INSEE

39510
C391505/39510
☒
L3C

(R7)	(R8)	(R9)	(R10)	(R11)
Rochers	Rochers	Rochers	Rochers	Rochers
4.00	105.00	11.00	16.00	4.00
4 PEHD 33/40	4 PEHD 33/40	4 PEHD 33/40	4 PEHD 33/40-2 PVC 42/45	4 PEHD 33/40
Coupe Tradi 11-D	Coupe Méca 05	Coupe Tradi 11-D	Coupe Tradi 11	Coupe Tradi 11-D
RD436			RD436	
SEPTMONCEL-LES MOULUNES-39510			SEPTMONCEL-LES MOULUNES-39510	

(R10)	(R10B)
RAS SUR FACADE	
2.00	
2 PVC 42/45	
Coupe Tradi 11	
RD436	
SEPTMONCEL-LES MOULUNES-39510	

SCU :	Lambert 93				
Folio :	2/26				
A	CREATION	27/04/2022	S.A	E.L.P	Etat : EXE
Indice	Modification	Date	Exécuté par :	Vérifié par :	Ech : 1/500





SCT : Lambert 93				
Folio : 3/26				
A	CREATION	27/04/2022	SA	E.L.P
Etat :	EXE			
Index :	Modification	Date	Etabli par :	Visé par :
		Ech : 1/500		



LEGENDE

SYMBOLES

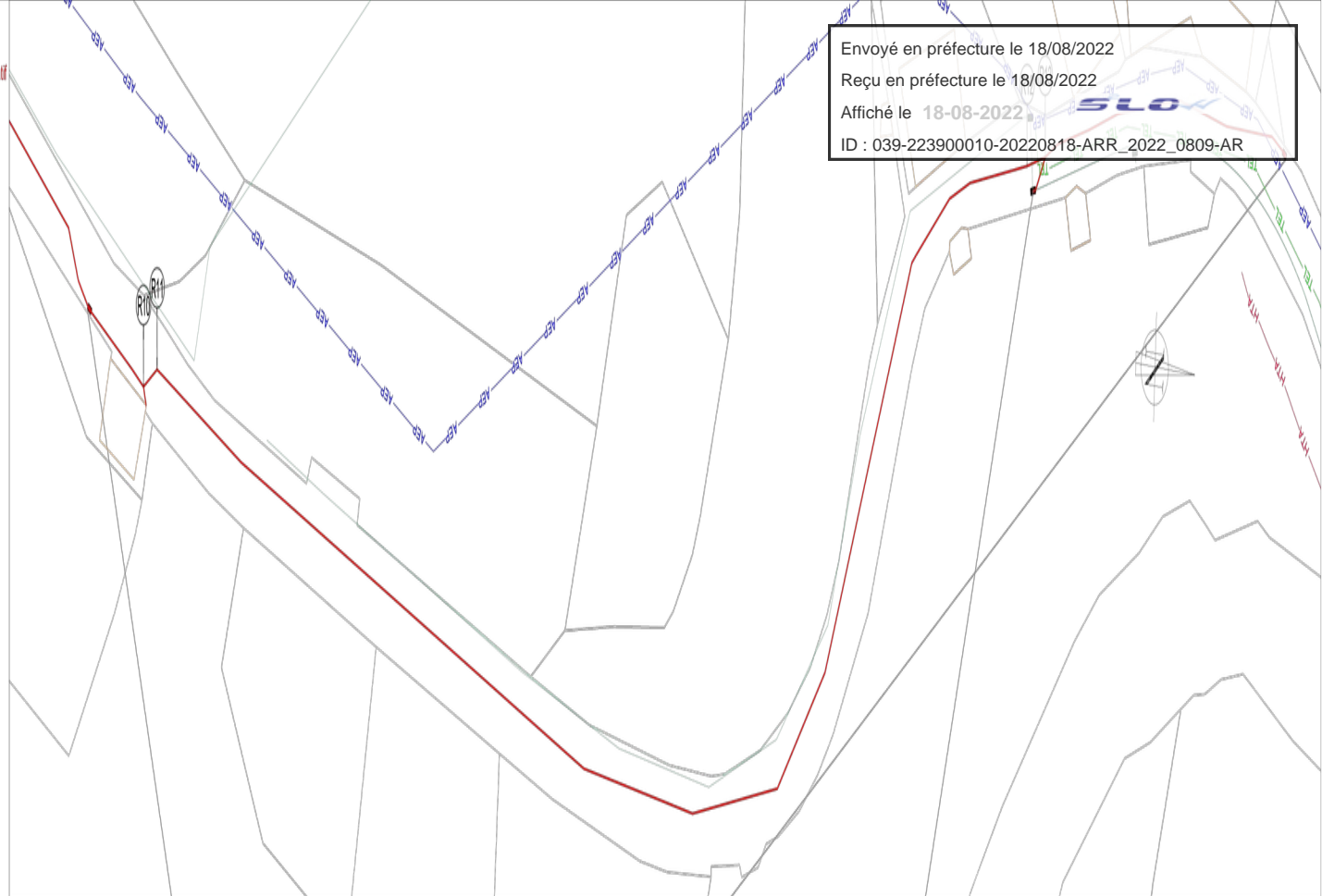
- Réseau sout. Fibre Optique à créer
- Réseau sout. Fibre Optique existant
- Réseau aérien Fibre Optique à créer
- SRD SRD à créer
- ☒ Chambre à créer
- ☒ Chambre à créer SF
- | Poteau à créer
- ☑ Chambre existante
- Potelet/Arceau
- | Support EDF, éclairage, TL
- ☐ Regard, refoulement, branchement EU
- | Réseau poste incendie bouche à ciel AEP
- Arbre
- ☐ Bâti
- ☐ Parcelle
- 12 N° de parcelle

LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

- Réseau JUR_SOUT existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.P. existant
- Réseau A.E.P. existant
- Réseau de Télécom. existant
- Réseau de Télécom. existant non mobilisable
- Réseau de Télécom. existant aérien
- Réseau de Télédistribution existant
- Réseau BTS existant
- Réseau GTA existant
- Réseau HTA existant
- Réseau d'éclairage public existant
- Réseau Gaz existant

L'implantation des réseaux de concessionnaires, n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif et donc transmise sous toutes réserves.

Concessionnaire	Numéro de DT
COMMUNE	EL Non Reporté
rendez vous obligatoire avec la commune pour la localisation du réseau ou de l'ouvrage	
SUEZ	DT non reçu à ce jour



Envoyé en préfecture le 18/08/2022
 Reçu en préfecture le 18/08/2022
 Affiché le 18-08-2022
 ID : 039-223900010-20220818-ARR_2022_0809-AR

P	Code INSEE
T	N. Point Technique
O	Symbole
E	Type
N	Remarques
L	Longueur de fourreaux (m)
C	Propriétaire
I	Fourreaux à créer
E	Type de Coupe
V	Gestion de voirie/Cat. si RD
L	Commune - Code INSEE

39510								
C391505:39510								
☒						☒		☒
L3C	R10	R11	R12	R13		L3C	R13	L4C
Rochers	Rochers	Rochers	Rochers	Rochers				
16.00	4.00	278.00	5.00	67.00			5.00	
4 PEHD 33/40-2 PVC 42/45	4 PEHD 33/40	4 PEHD 33/40	4 PEHD 33/40 2 PVC 42/45	4 PEHD 33/40 2 PVC 42/45				2 PVC 42/45
Coupe Tradi 11	Coupe Tradi 11-D	Coupe Meca 05	Coupe Tradi 11-D	Coupe Tradi 11-D				Coupe Tradi 11-D
	RD436			RD436				RD436
	SEPTMONCEL-LES MOULUNES-3810			SEPTMONCEL-LES MOULUNES-3810				SEPTMONCEL-LES MOULUNES-3810